



+



## PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

### APPEL À PROJETS 2022

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 20 mars 2022

Sélection des dossiers  
Avril 2022

Annonce des résultats  
Début mai 2022

L'INSTITUT FRANÇAIS et la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2021-2023 dont l'un des objectifs est le soutien à l'internationalisation des opérateurs culturels implantés en Région Hauts-de-France.

Dans ce cadre, l'Institut français et la Région Hauts-de-France ouvrent un appel à projets pour l'année 2022.

Il s'agit de l'unique session d'appel à projets diffusée par l'Institut français et la Région pour l'exercice 2022.

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Tout opérateur de droit privé ou public (structures, acteurs culturels, créateurs ou artistes professionnels) ayant son siège en Région Hauts-de-France et/ou justifiant une activité professionnelle en Hauts-de-France depuis au moins deux ans

#### PROJETS ELIGIBLES

Les critères d'éligibilité et d'appréciation des projets sont les suivants :

- ✓ Être un projet s'inscrivant dans une ou des typologies suivantes : coopération entre équipes ou structures ou créateurs, ateliers, co-création, co-réalisation, diffusion, ingénierie et expertise, formations, rencontres professionnelles, actions transdisciplinaires, résidence de création, mission de développement.
- ✓ Les projets n'intégrant qu'un seul volet de diffusion ne sont pas éligibles. Il est entendu qu'un projet de diffusion doit s'accompagner d'actions de coopération, de formations, de rencontres professionnelles ou d'ateliers, etc.
- ✓ Être un projet développé par une structure justifiant d'une reconnaissance régionale et/ou nationale ;
- ✓ Être un projet viable financièrement et démontrer une démarche structurée de développement (ex : pérennité des partenariats, démarche professionnelle, dans le cadre d'une diffusion : financements par l'organisateur de l'évènement et /ou des partenaires locaux) ;
- ✓ Être un projet développant un partenariat étroit avec des structures du pays d'accueil et en lien avec les services culturels de l'Ambassade de France sur le ou les territoires concernés. La participation d'au minimum un partenaire dans le pays d'accueil est requise pour l'éligibilité d'un dossier.
- ✓ Être un projet qui participe au rayonnement de la Région Hauts-de-France et du secteur culturel français à l'international.

Cet appel à projets concerne uniquement des projet ayant un début de réalisation en 2022.

## DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

**Arts visuels** (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; **cinéma et audiovisuel** ; **arts de la scène** (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; **cultures urbaines et street art** ; **numérique** ( jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; **pluridisciplinaire** ; **débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction**, promotion de la **langue française et francophonie** ; **tourisme à contenu culturel** ; le patrimoine abordé à travers un volet médiation numérique ou mis en valeur par la création contemporaine ; le patrimoine dans le cadre des Saisons et Années croisées mises en œuvre par l'Institut français et un pays étranger, invité officiel de la France.

## ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Une attention particulière sera portée aux projets :

- ✓ Contribuant plus spécifiquement au :
  - rayonnement et à la visibilité des créateurs et structures issus des **industries culturelles et créatives** (notamment : bande dessinée, audiovisuel et images numériques : vidéomapping, jeux vidéo, médiation numérique...)
  - à la prise en compte des enjeux et problématiques liés à la **langue française et à la francophonie** (création culturelle contribuant à la diffusion et l'apprentissage de la langue française)
- ✓ Intégrant une **dimension innovante** notamment à travers l'usage du numérique pour la création, la diffusion et la coopération culturelle et artistique et/ou une **réflexion sur les enjeux de mobilité culturelle et de durabilité environnementale**.
- ✓ Se déroulant dans les **zones géographiques prioritaires** d'intérêt suivantes :  
Pour la Zone transfrontalière et Europe de l'Ouest et du Nord : Allemagne (Rhénanie du Nord Westphalie, Thuringe), Pologne (Silésie), Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas.  
Pour la Zone internationale : Chine (Zhejiang), Etats-Unis (Maryland), Canada, Maroc (Région de Marrakech-Safi), Inde, Corée, Japon.

CES ORIENTATIONS PRIORITAIRES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Au regard de la situation sanitaire et économique internationale, l'Institut français et la Région Hauts-de-France se laissent la possibilité de financer, dans le cadre du présent Appel à Projets, des projets de coopération innovants, réflexifs, développant de nouvelles formes culturelles et artistiques, en prise avec les bouleversements actuels, ou qui proposent des solutions adaptées aux contraintes actuelles de la mobilité.

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2022, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2019 et votre prévisionnel 2022 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Région Hauts-de-France (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc. )

## CADRE FINANCIER

- ✓ L'aide apportée au projet par l'Institut français et la Région Hauts-de-France ne peut dépasser les 50% du budget global ;
- ✓ Principales dépenses éligibles : transports des biens et des personnes (internationaux, nationaux et locaux), frais d'hébergement, per diem, frais de communication, édition de catalogues, traductions. La liste exhaustive des dépenses éligibles peut être transmise sur demande à l'Institut français;
- ✓ Merci de consulter la [nouvelle procédure relative au versement des aides et soutiens financiers](#).

## COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentants de l'Institut français et de la Région Hauts-de-France est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets annuel.

Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des techniciens ou experts dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, [leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français et la Région Hauts-de-France se sont données](#) et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront [notifiés par e-mail](#) des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus [uniquement](#). Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».

Les organisateurs de cet appel à projets tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des [garanties de faisabilité](#) avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français et la Région Hauts-de-France.

## CONTACTS

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Institut français et/ou la Région Hauts-de-France avant le dépôt du dossier afin de s'assurer de l'éligibilité du [projet](#).

### INSTITUT FRANÇAIS

Anne-Kristell DIRAISON  
Pôle Collectivités Territoriales

[annekristell.diraison@institutfrancais.com](mailto:annekristell.diraison@institutfrancais.com)

### RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Mathilde CHASSOT  
Direction de la création artistique et des pratiques  
culturelles

[mathilde.chassot@hautsdefrance.fr](mailto:mathilde.chassot@hautsdefrance.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : [le 20 mars 2022](#)